Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215601915-20260615-D_2026_38-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REMINIAC DU 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice BELLEC, Maire.

Présents : : Mr BELLEC Patrice, Maire,
M. GUÉHO GUILLEMOT Raphaël, 1er Adjoint, Mme LEMAIRE Patricia, 2ème Adjoint, M. BROUXEL Maurice 3ème Adjoint Mmes COURTEL Sandra, FRADIN Joëlle,Conseillères municipales,
MM BENOIT Barthélémy, ROSZAK Emmanuel, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M COQUARD Wladimir, ayant donné pouvoir à Mme LEMAIRE Patricia
Mme GARNIER Louisa ayant donné son pouvoir à M. ROSZAK Emmanuel

Absente : Mme ROBERT Séverine

Secrétaire : Mme LEMAIRE Patricia

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de votes : 10

Date de convocation : 19/05//2026

Réf : 2026-38
Objet : Vente de bois de saules

Monsieur le Maire indique que plusieurs saules ont été abattus à la lagune. Il propose de vendre ce stock comme bois de chauffage au prix de 150,00 Euros la corde. Les fonds récoltés seront versés intégralement à l'amicale de l'école Henri Matisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, valide la proposition de Monsieur le Maire et le charge de faire la publicité auprès des habitants de Réminiac

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-contre.

Le Maire,
M. Patrice BELLEC